



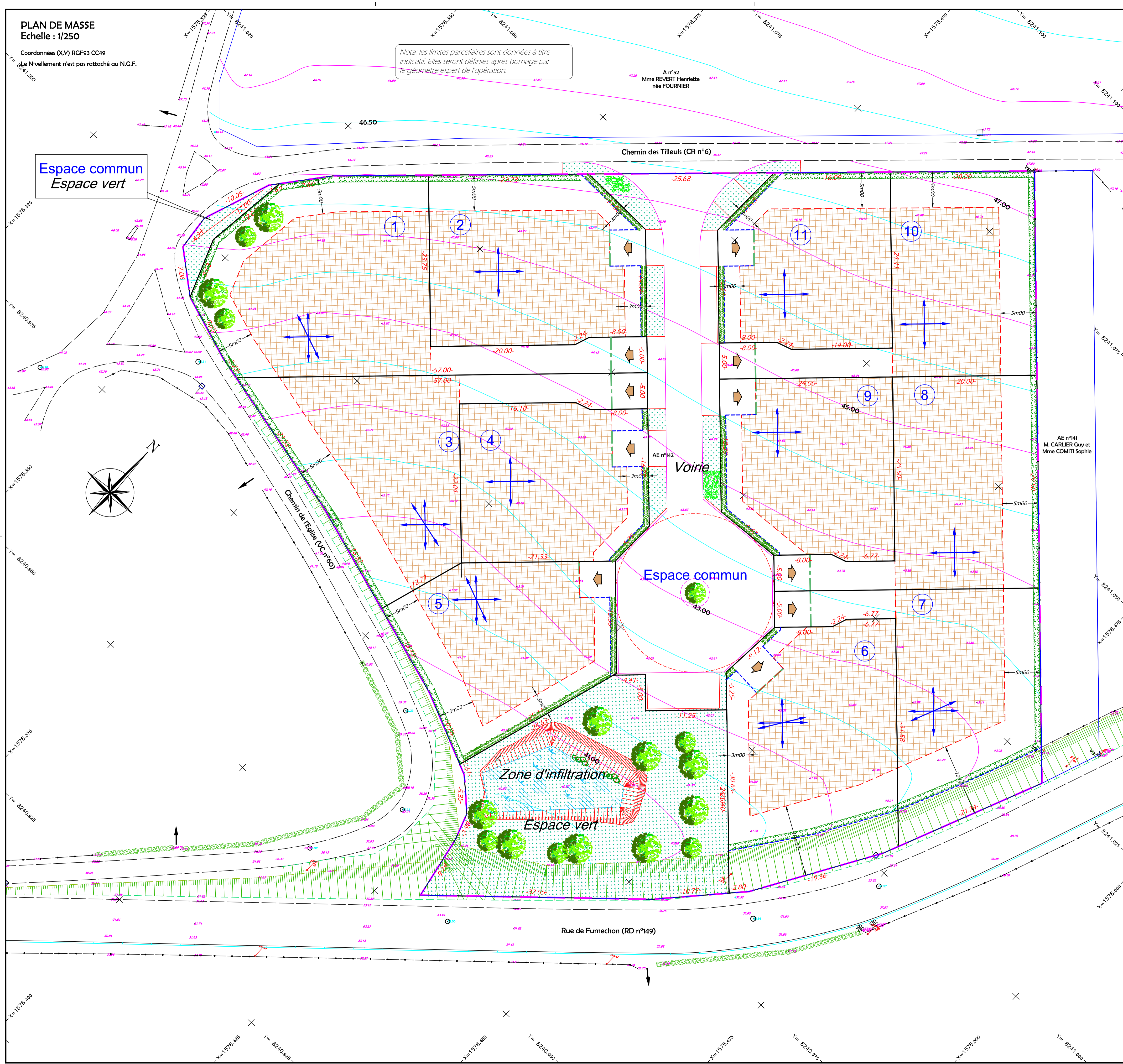
Date : Mars 2020  
Fichier : LA19307-PA-TEP

Dossier : LA19307



Vves DELAVIGNE - Richard DODELIN  
Sylvain HENNOCOQUE - Dominique PFAFF  
Joël QUENOUILLE et Associés  
www.euclid-eurotop.fr

Nota: les limites parcelaires sont données à titre indicatif. Elles seront définies après bornage par le géomètre-expert de l'opération.



**Légende :**

- ZONE CONSTRUCTIBLE pour l'habitation principale et les annexes
- Cote de constructibilité
- RECUL DE CLOTURE imposé
- ACCES au lot (Position imposée + recul de 5m00 obligatoire)
- RECUL DE PORTAIL imposé
- Périmètre de lotissement
- SENS DE FAITAGE suggéré pour le volume principal de l'habitation
- Espaces verts :
  - Engazonnement
  - Arbres à planter (à charge lotisseur)
  - Haie bocagère à planter (à charge acquéreurs)
  - Haie taillée à planter (à charge acquéreurs)
  - Massifs arbustifs à planter (à charge lotisseur)
  - Bassin d'infiltration à créer

**LEGENDE**

- Poteau E.D.F.
- Borne ancienne
- Coffret électrique
- Plaque France Télécom
- Plaque réseau indéterminée
- Plaque d'épout EP
- Bouche à ciel (eau)
- Borne d'incendie
- Bordure de trottoir
- Haie
- Clôture lisse
- Limite de propriété
- Mur
- Entrée (portail)
- Haut de talus
- Bos de talus
- Altitude du Terrain Naturel
- Altitude des topons et/ou Fil d'Eau